

Ecole « Les Châtaigniers »

Rue de la Mairie

95420 ARTHIES

01 34 67 22 25

0950340d@ac-versailles.fr

Cantine-garderie : 01 34 67 22 25

- 2 -

« Ecole de la fontaine »

4, rue de la fontaine d'Ascot

95420 CLERY EN VEXIN

01 34 67 48 74

0950382z@ac-versailles.fr

Cantine-garderie : 01 34 67 48 74

« Ecole de la Source»

Rue de la Mairie

95420 WY DIT JOLI VILLAGE

01 34 67 41 72 Taper 2

0950367h@ac-versailles.fr

Cantine-garderie : 01 34 67 41 72 Taper 3

Inspection de l'Éducation Nationale

(Circonscription du Vexin)

M. ROCHARD, Inspecteur de l'Éducation Nationale

DSDEN

16 rue des Gémeaux

95 895 CERGY-PONTOISE Cedex

01 30 83 44 72

0951238e@ac-versailles.fr

LES SUBVENTIONS DU SIIS

Le SIIS accorde la somme de 60€/enfant/an pour l'achat des fournitures scolaires.

Le SIIS met à disposition des classes un budget investissement pour le mobilier et les gros équipements.

LES COOPERATIVES

- L'école d'Arthies possède son association Loi 1901 : l'Association de l'Amicale Sportive et Culturelle de l'Ecole d'ARTHIES (« ASCEA »)
- L'école de WY est titulaire d'un compte affilié à l'Office Central de Coopération à l'Ecole (« OCCE »).
- L'école de CLERY possède son Association Loi 1901, affiliée à l'USEP : « Association Sportive et Culturelle de l'école de Cléry (« ASC Cléry »).

Les cahiers de comptes peuvent être consultés sur demande.

Les coopératives sont alimentées par :

- Les bénéfices d'actions diverses (Vente de photos, gâteaux...)
- Les subventions exceptionnelles (Quête de mariage, dons...)

La participation financière à la coopérative scolaire est libre et non obligatoire mais souhaitable car cela permet d'acheter tout le petit

matériel et les fournitures diverses nécessaires aux projets de classe (cuisine, jardinage, travaux manuels...), de régler des entrées de visite ou une partie des frais de transport.

Mairie de BANTHELU : 01.34.67.46.92 mairie.banthelu@wanadoo.fr

- 11 -

LES VACANCES SCOLAIRES

TOUSSAINT	du 19 Octobre au 3 Novembre 2024
NOEL	du 21 Décembre 2024 au 5 Janvier 2025
HIVER	du 15 Février au 2 mars 2025
PRINTEMPS	du 12 Avril au 27 Avril 2025
ETE	le Vendredi 4 Juillet 2025 après la classe

LES JOURS FERIES pour l'année 2024-2025 (Pas école) :

Lundi 11 novembre 2024 (Armistice 1918)

Jeudi 1er mai 2025 (Fête du travail)

Jeudi 8 mai 2025 (Victoire 1945)

Jeudi 29 et vendredi 30 mai 2025 (Pont de l'Ascension)

Lundi 9 juin 2025 (Lundi de Pentecôte)

Coordonnées des 4 mairies :

Mairie d'ARTHIES : 01.34.67.22.26 mairie-arthies-95@wanadoo.fr

Mairie de CLERY EN VEXIN : 01.34.67.42.38

commune-de-clery@wanadoo.fr

Mairie de WY-DIT-JOLI-VILLAGE : 01.34.67.41.72 Taper 1

mairie.wy-dit-joli-village@wanadoo.fr

- 12 -

Chers parents,

Le regroupement de nos 4 communes Arthies-Banthalu-Cléry-Wy est géré par un syndicat intercommunal d'intérêt scolaire, le S.I.I.S.

Celui-ci a à sa charge :

- Le transport scolaire avec la mise à disposition d'une accompagnatrice Marie GARNIER.
- Les deux ATSEM de l'école maternelle : Carole DELALANDE et Clémence BOISSEAU arrivée depuis la rentrée.
- L'achat des fournitures pour les 3 écoles.

Le budget du S.I.I.S. est entièrement financé par les 4 communes.

Cette année, nous avons retrouvé notre ancienne secrétaire Katia Huppe qui a déjà travaillé plusieurs années avec nous.

En bonne entente avec les partenaires, élus, enseignants, personnel, membres des parents d'élèves et association Cantine, nous travaillons pour que l'école soit un lieu d'apprentissages et de développement pour tous les enfants.

Nous serons à l'écoute des besoins et mettrons toute notre énergie pour conserver de bonnes conditions de travail au sein de nos 5 classes.

Bonne année scolaire aux enfants, à leurs enseignants et au personnel des écoles !

Annick Marandel, Présidente du S.I.I.S.

Membres du S.I.I.S. (= Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire):

ARTHIES : S. TETU – L. DODEMAN – A. DUMONT-SELHI

BANTHELU : G. LEHARIVELLE – J. TARDIVEL – B. DELLA BELLA

CLERY EN VEXIN : J. GUERIN – N. BESLON – D. ZECCA

WY-DIT-JOLI-VILLAGE: A. MARANDEL – L. BOSSU – I. LE TRANOUZEZ

-1-

LE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI)

Le RPI ARTHIES /BANTHELU / CLERY EN VEXIN/ WY-DIT-JOLI-VILLAGE, mis en place à la rentrée scolaire de septembre 2008 par le Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire (SIIS), scolarise les élèves des 4 communes répartis comme suit entre les 3 écoles.

	<u>Classe 1</u> (23 élèves) Mme CHAUVEL ATSEM : Mlle BOISSEAU	PS 11 MS 12
--	---	----------------------------

Cléry en Vexin 42 élèves	<u>Classe 2</u> (19 élèves) Mmes LENGLLET ATSEM : MME DELALANDE	GS 19
Arthies 34 élèves	<u>CLASSE 3</u> (14 élèves) Mme QUENTIN	CP 14
	<u>CLASSE 4</u> (20 élèves) M. GONCALVES	CE1 11 CE2 9
Wy-dit-Joli-Village 23 élèves	<u>CLASSE 5</u> (23 élèves) Mme JEGOU	CM1 14 CM2 9

Coordination du RPI :

Mme LENGLLET est chargée de la coordination des 3 écoles ainsi que des relations avec les différents partenaires (Inspection, Mairies, SIIS, Parents d'élèves, DDEN, etc ...). Ses journées de décharge sont aléatoires cette année.

- 4 -

LES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES :

Chers parents,

Nous souhaitons une très bonne année scolaire à tous les élèves. Nous espérons que les nouveaux arrivants ont reçu un bel accueil de la part de leurs camarades et enseignants.

Nous sommes là, parents délégués, pour faire entendre vos observations et interrogations lors des Conseils d'école, mais également pour tenter de trouver des solutions, en collaboration avec l'équipe éducative, afin de régler des difficultés auxquelles vos enfants pourraient être confrontés.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des remarques ou des questions.

Les parents délégués

Ont été élus représentants des parents d'élèves le vendredi 13 Octobre 2023 :

*A l'école de la fontaine de Cléry en Vexin (PS/MS/GS) :

Mme NOUFEL Anissa (Titulaire PS-MS, non fédérée) 06.58.83.60.70
Mlle NEAUD Enora (Suppléante PS-MS, non fédérée) 06.34.73.27.49
Mme KOWALEWSKI Sophie (Titulaire GS, non fédérée) 06.31.81.38.38
Mlle FROT Annagalice (Suppléante GS, non fédérée) 06.13.45.41.81

*A l'école les Châtaigniers d'Arthies (CP/CE1/CE2) :

Mme GUILLOU Emilie (Titulaire CP, non fédérée) 06.18.83.73.58
Mlle FOUCHER Ludivine (Suppléante CP, non fédérée) 06.72.66.24.34
Mlle GUEGAN Audren (Titulaire CE1-CE2, non fédérée) 06.16.76.86.33
Mme IVACHEFF Virginie (Suppléante CE1-CE2, non fédérée) 06.13.02.47.25

*A l'école de la Source de Wy-dit-Joli-Village (CM1/CM2) :

Mme RUBANY Amélie (Titulaire CM1-CM2, non fédérée) 06.73.16.45.74
Mme RINGENBACH Virginie (Suppléante CM1-CM2, non fédérée) 06.73.40.90.12

- 9 -

FREQUENTATION

Une fréquentation régulière est un gage de réussite et ce, dès la maternelle.

RAPPEL : Toute absence non justifiée sera signalée à l'Inspection Académique.

Attention! Les enfants des classes de maternelle ne peuvent quitter l'établissement qu'accompagnés d'un membre de la famille ou d'une personne nommément désignée dans la fiche de renseignements.

Les enfants de l'école élémentaire peuvent quitter l'école seuls, et ce, dès le CP, sous la responsabilité de leurs parents.

MATERIEL SCOLAIRE

En fin d'année scolaire, les enseignants remettent aux enfants la liste des fournitures scolaires pour la rentrée scolaire.

Il est recommandé de vérifier à chaque congé si le matériel est complet et, éventuellement, de pourvoir à son remplacement.

En élémentaire, des manuels sont prêtés aux élèves. Ceux-ci devront être restitués en bon état en fin d'année scolaire ... ou remplacés.

ASSURANCE SCOLAIRE

L'assurance individuelle est facultative sur le temps scolaire mais souhaitable en cas de dépassement des horaires d'école (sorties avec pique-nique ou classe de découverte notamment).

Cette assurance peut être délivrée par l'assureur familial ou par des assureurs spécialisés du monde éducatif.

Dans tous les cas, elle doit couvrir :

- **l'individuelle accident** : si l'enfant est victime des dommages.
- **la responsabilité civile** : si l'enfant est l'auteur des dommages.

LIAISON FAMILLE / ECOLE

Le cahier de liaison sert à assurer la liaison entre l'équipe éducative et les familles. Les rendez-vous peuvent être pris par ce canal. Toute information nouvelle est à signer.

- 10 -

A. Horaires des cours :

ARTHIES	8h40* - 11h40	13h15* - 16h15	le lundi, mardi, jeudi, vendredi
CLERY	9h00* - 12h00	13h30* - 16h30	
WY	8h35* - 11h35	13h05* - 16h05	

* Ouverture des portes 10 minutes avant ces horaires
qui doivent être respectés pour le bon fonctionnement des écoles.

B. Horaires des récréations :

ARTHIES	10h10-10h30	15h10-15h30
CLERY	10h30-11h00	15h30-16h00
WY	10h00-10h15	14h25-14h40

C. Circuit du transport scolaire :

<u>MATIN</u>		<u>APRES-MIDI</u>	
CLERY	8 h 06		
BANTHELU	8 h 13	WY	16 h 08
WY	8 h 20	ARTHIES	16 h 19
ENFER	8 h 26	CLERY	16 h 33
ARTHIES	8 h 34	BANTHELU	16 h 40

WY	8 h 42	WY	16 h 47
BANTHELU	8 h 49	ENFER	16 h 53
CLERY	8 h 54	ARTHIES	17 h 00

Le circuit a été étudié par le SIIS de façon à limiter au maximum le temps de transport pour les enfants.

- 3 -

HORAIRES DES GARDERIES

Les garderies sont gérées par les communes. Les inscriptions se font en Mairie.

	<u>MATIN</u>	<u>APRES-MIDI</u>	<u>LIEU</u>
ARTHIES	7h30 - 8h35	16h 15 - 18h 30	Ecole
CLERY	7h30 - 8h50	16h 30 - 18h 30	Salle Polyvalente
WY	7h30 - 8h25	16h 05 - 18h 30	Local de cantine

Durant le temps de garde, les enfants sont sous la responsabilité de :

- Mme ZANCANARO à Arthies
- Mmes ZANCANARO et PROENCA à Cléry en Vexin
- Mme PEREIRA GONCALVES à Wy-dit-Joli-Village

RESTAURATION SCOLAIRE

Les communes mettent en place les moyens humains et techniques (personnel, locaux) permettant le service des repas. Le personnel de cantine sert les repas livrés par un traiteur en « liaison froide ».

L'Association « Cantine et Animation des écoles du RPI » (composée de parents bénévoles et renouvelée en Assemblée Générale chaque année) s'occupe de l'élaboration des menus, de la facturation... et organise différentes manifestations pour les enfants des 3 écoles (carnaval,

kermesse, vente de chocolats ou d'objets décorés par les enfants...). Les bénéfices réalisés lors de ces projets sont reversés aux écoles l'année suivante pour financer les projets et les sorties des classes.

Un enfant peut manger à la cantine occasionnellement si sa famille prévient la veille avant 9h00. Par contre, **tout repas non décommandé 48h avant, reste dû.**

Le prix du repas est de **4,20 €** et de 4,00 € pour les familles ayant 3 enfants ou plus scolarisés dans le RPI. Une adhésion de 10 € est demandée en début d'année aux familles pour permettre à chaque enfant de participer aux activités subventionnées par l'association. L'« Association Cantine du RPI » demande un paiement par prélèvement automatique.

- 6 -

ASSOCIATION POUR LA CANTINE ET L'ANIMATION DES ECOLES DU RPI

Chères familles,

Nous espérons que la rentrée s'est bien déroulée pour vos enfants, et que les nouveaux élèves et leur famille ont reçu un accueil chaleureux dans nos écoles.

Comme chaque année, les membres de l'Association Cantine, **parents bénévoles**, se mobilisent au quotidien pour organiser des actions (ventes de boules de Noël, chocolats de noël, crêpes...) et manifestations (marché de Noël d'Avernes, Carnaval, Kermesse) afin de récolter des fonds permettant aux enfants et enseignants de réaliser de nouveaux projets et d'effectuer des sorties scolaires.

Ensemble, nous formons une équipe et nous avons à cœur de contribuer à la réalisation de tous les projets proposés dans l'année par le corps enseignant.

Il est encore temps de nous rejoindre en tant que membre actif. Alors n'hésitez pas à vous impliquer dans la vie du RPI, que ce soit en participant aux manifestations ou en proposant vos idées.

Toute aide, si petite soit-elle, est bonne à prendre. Alors venez nous rejoindre !

Une adresse mail est à votre disposition pour vos échanges courants avec le bureau : assocantine@hotmail.fr

Nous souhaitons une belle année scolaire à tous les enfants.

A très bientôt ! Le Bureau

Membres administratifs :

Présidente : Annagalice FROT
Vice-Présidente : Ludivine FOUCHER
Trésorière : Fanny ADAM
Trésorière adjointe : Laura PORCHEL

Membres du bureau :

Clémence REVEREAU, Nathalie CAMEIRA, Emilie GUILLOU, Anissa NOUFEL, Alison FAGET, Virginie IVACHEFF, Sophie KOWALEWSKI, Sophie DEBOUTIN

-7-

LE CONSEIL D'ECOLE

Le conseil d'école se réunit chaque trimestre pour faire le point sur la vie de l'école. Il est composé :

- Des enseignants
- De représentants du SIIS
- D'un membre du RASED
- Des représentants de parents d'élèves
- Du délégué départemental de l'éducation nationale (DDEN)
- De l'inspecteur de circonscription (qui en est membre de droit).

Il délibère sur les questions portées à l'ordre du jour.

Il vote le règlement intérieur et approuve le projet d'école.

Il est informé :

- de la composition des classes,
- des projets et sorties pédagogiques entreprises par classe,
- du fonctionnement des écoles sur le plan matériel et financier,
- de l'organisation de l'aide aux élèves en difficultés,
- de l'hygiène et de la sécurité dans les écoles,
- des activités périscolaires (restauration scolaire, garderie),
- des conditions d'intégration des enfants en situation de handicap

LE DELEGUE DEPARTEMENTAL DE L'EDUCATION NATIONALE

Les DDEN sont des « amis de l'école » bénévoles qui visitent les écoles, sont attentifs à l'hygiène, la sécurité, l'équipement ...

Ils peuvent faire la liaison avec les mairies et être à l'origine de projets (concours de dictée, écoles fleuries ...). Ils participent aux conseils d'école.

M. JAVELOT est le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale du secteur.

- 8 -

LE PROJET D'ECOLE :

Élaboré par l'équipe enseignante, il a été validé pour la période de 2022 à 2025.

Les objectifs principaux sont : la maîtrise de la langue orale, la résolution de problèmes et la géométrie/l'espace en mathématiques, un travail sur la motivation/la frustration/l'effort, la nécessité d'une coéducation et la recherche de solutions pour une meilleure vie en collectivité.

L'ORGANISATION SCOLAIRE ET LES APC :

Depuis la rentrée de septembre 2017, les 5 classes du RPI sont repassées à la semaine de 4 jours.

D'autre part, depuis 2013, il est proposé à tous les élèves de participer tour à tour à des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC). A noter que ces heures sont sur la base du volontariat pour les directeurs depuis la rentrée de septembre 2022. Donc lorsqu'elles ont lieu, elles se déroulent :

- A Cléry : le lundi et le jeudi de 16h30 à 17h15 pour Mme Chauvel ; idem pour Mme Lenglet (de novembre à mars)
- A Arthies : de 16h15 à 17h30 ; le lundi pour les CP-CE1 avec Mme Quentin et le jeudi pour les CE1-CE2 avec M. Goncalves

Les APC sont soumises à l'autorisation des familles qui sont informées de la prise en charge de leur enfant par l'enseignant de la classe. L'équipe enseignante effectue un bilan à la fin de chaque période en conseil des maîtres.

LE RASED : (Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté).

Le Rased apporte un suivi particulier aux enfants en difficulté durable ou passagère. Il fonctionne sous la responsabilité de M. l'Inspecteur de l'Éducation Nationale. Les interventions ont lieu sur le temps scolaire après concertation avec l'équipe enseignante.

Poste E (Enseignante spécialisée) : Mme DUCRET

Psychologue scolaire : Mlle CORTIER

Médecin scolaire : Dr BERCHET

Infirmière scolaire : Mme VAUCHEL

Enseignante-référente pour la scolarisation des élèves en situation de handicap : Mme COTTIN

- 5 -